



CONDITIONS DE LIBERATION - ETAT DE GENEVE

	1ère Orfo 23	2ème Orfo 23	3ème Orfo 23		MP 3+1 Orfo 23	MP 3+1 Orfo 12
			CFC	M		
Ecole	Lundi et jeudi toute la journée	Mardi et vendredi toute la journée	Mercredi toute la journée	Mercredi et vendredi toute la journée	Une semaine DCO	
Présentation orale UF						Libération la demi-journée correspondante
Présentation orale TIP						Libération la demi-journée correspondante
PEX école			Libération la demi-journée correspondante			
Examens école			Examens écrits: libération chaque jour d'examen écrit sur la base de la convocation de l'école Examens oraux: libération la demi-journée précédente et la demi-journée de celui-ci			
Examens branche	E-test 1 et 2: libération pour réaliser l'e-test (20 ou 26 minutes si mesure dys).	E-test 3 et 4: libération pour réaliser l'e-test (20 ou 26 minutes si mesure dys).	Oral: libération la demi-journée précédente et la demi- journée de celui-ci		Oral: libération la demi-journée précédente et la demi- journée de celui-ci E-test : libération pour réaliser l'e-test (20 ou 26 minutes si mesure dys).	Ecrit: libération la journée Oral: libération la demi-journée précédente et la demi- journée de celui-ci
Remise des notes à l'école	Libération la demi-journée correspondante	Libération la demi-journée correspondante	Libération la demi-journée correspondante			